

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix- huit le quinze mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de Bosc-Benard-Crescy en séance publique sous la présidence (convoqué légalement le 06/03/2018) de Mr Bertrand PECOT, Maire.

Etaient présents :

Mr Jacques GRIEU, adjoint, Mme Christine HOUEL, adjointe, MM Frédéric LEVESQUE, Michel LECLERC, Grégory LOUAPRE, Mmes Chantal LEFEBVRE, Mr Daniel DOS SANTOS, Brigitte BRISACIER, MM Bruno DUBOSC, Mme Lorette LETRAY, Jean-Paul RICOEUR, Mme Florence RAUFASTE, MM Arnaud MASSELIN, Philippe PERIER, Francis GUEDON, Michel MASSON, Mme Emilie GUILBERT, MM Gérard GAFFIERO, Maxime HUCHE, Gérard LEVREUX.

Etaient absents ou excusés :

Mr Olivier BASSEZ donne pouvoir à Mr Michel MASSON, Mme Shirley HAREL donne pouvoir à Mr Grégory LOUAPRE, Mme Vanina VERLAINE donne pouvoir à Mme Emilie GUILBERT MM Franck POUSSE, Stéphane CARRE, Mr Emmanuel BON, Joël DUMONT, Mmes Chrystèle GUETTIER et Monique ELOI.

Date d'affichage : 16/03/2018

Membres en exercice : 30

Membres présents : 21

Membres votants : 24

Arrivée de Mr Arnaud MASSELIN à 20h55

Madame Florence RAUFASTE est désignée secrétaire.

D20180301- Objet : Approbation compte de gestion du receveur municipal 2017 dressé par Mme Chrysis DORANGE

Après avoir fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser, à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes dressés sur l'exercice 2017 par :

- Madame Chrysis DORANGE du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017

visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

D20180302- Objet : Approbation du compte administratif 2017

Le compte administratif présenté par Madame Lorette LETRAY, doyenne présente en

fonctionnement :

- dépenses	778 704.36
- recettes	961 996.62
- excédent reporté 2016	289 646.76
Résultat de l'exercice au 31.12.2017	472 939.02

Investissement

- dépenses	188 545.30
- recettes	208 964.22
- déficit reporté .2016	19 290.59
Résultat de l'exercice au 31.12.2017	1 128.33
- Restes à réaliser 2017	0

Affectation du résultat en 2018

Section fonctionnement au 002	recettes	472 939.02
Section investissement au 001	recettes	1 128.33

Monsieur Bertrand PECOT, maire ne prend pas part au vote

D20180303 : Vote des subventions

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les demandes de subventions présentées par les associations sportives n'ont pas été retenues, le sport étant une compétence relevant de la Communauté de Communes « ROUMOIS SEINE ». Les associations sportives sont donc invitées à présenter ou à renouveler leur demande auprès de la Communauté de Communes « ROUMOIS SEINE »

Liste des associations présentant une demande :

ACPG	260
Eracles	700
Coopérative scolaire hameau de Flancourt	700
Coopérative scolaire hameau de Epreville	200
Club des primevères	350
Ecole de musique Bourgheroulde	140
Ecole de musique Bourg-Achard	70
Ecole de musique St Ouen de Thouberville	40
Maison familiale de Blangy le chateau	30
Les dragons	300
Sauvegarde faune du roumois	100
Secours populaire	200
Ecole Jeunes sapeurs pompiers de Bourg-Achard	15
total	3105

Le conseil à l'unanimité après délibération accepte le vote des subventions attribuées et charge le maire pour exécution suivant le montant indiqué dans la liste soumise.

La dépense est inscrite au budget primitif 2017 à l'article 6574.

D20180303-1 : Vote de la subvention au comité des fêtes d'Epreville-En-Roumois

Le conseil après délibération accepte le versement d'une subvention d'un montant de 400 € au comité des fêtes hameau d'Epreville-En-Roumois

Après délibération le vote est adopté à 21 voix

1 abstention : Mr Masson – 2 voix contre : Mmes Shirley HAREL et Emilie GUILBERT
La dépense est inscrite au budget primitif 2017 à l'article 6574

D20180303-2 : Vote de la subvention association « La Flancourtoise »

Le conseil après délibération accepte le versement d'une subvention d'un montant de 600 € au comité des fêtes hameau de Flancourt Catelon

Après délibération le vote est adopté à 22 voix

1 conseiller ne prend pas part au vote étant membre dudit comité (Mme Christine HOUEL) et 1 voix contre (Mme Shirley HAREL)

La dépense est inscrite au budget primitif 2017 à l'article 6574

D20180303-3 : Vote de la subvention comité des fêtes hameau Bosc-Benard-Crescy

Le conseil après délibération accepte le versement d'une subvention d'un montant de 600 € au comité des fêtes hameau de Bosc-Benard-Crescy

Après délibération le vote est adopté à 22 voix

2 conseillers ne prennent pas part au vote étant membre dudit comité – (Mr Jacques GRIEU et Mme Florence RAUFASTE)

La dépense est inscrite au budget primitif 2017 à l'article 6574

D20180303-4 : Vote de la subvention association aux 3 confréries de charité Hameau de Bosc-Bénard-Crescy- Hameau d'Epreville- Hameau de Flancourt-Catelon

Le Maire propose une subvention aux confréries de charité de chaque hameau d'un montant de 220 € :

- Bosc-Bénard-Crescy : 220 €

Après délibération le vote est adopté à 22 voix

2 conseillers ne prennent pas part au vote étant membre dudit comité (MM Jacques GRIEU et Jean Paul RICOEUR)

- Epreville-en-Roumois : 220 €

Après délibération le vote est adopté à 24 voix

- Flancourt-Catelon : 220 €

Après délibération le vote est adopté à 23 voix

1 conseiller ne prend pas part au vote étant membre dudit comité (Mr Arnaud MASSELIN)

La dépense est inscrite au budget primitif 2017 à l'article 6574

D20180303-5 : Vote de la subvention association « restaurant du cœur »

Le conseil après délibération accepte le versement d'une subvention d'un montant de 200 € à l'association « restaurant du cœur »

Après délibération le vote est adopté à 23 voix

Monsieur Olivier BASSEZ ne prend pas part au vote étant membre de ladite association

D20180304- Objet : **Vote des 3 taxes 2018**

Dans le cadre d'une harmonisation fiscale locale des taux sur 12 ans des taxes habitation, taxe foncier bâti et taxe foncier non bâti en optant pour un lissage progressif afin d'obtenir des taux moyens pondérés.

Le conseil à l'unanimité décide de reconduire pour l'année 2018 les mêmes taux que l'année 2017

Taxe habitation	7.54
Taxe foncier bâti	13.66
Taxe foncier non bâti	33.18

BOSC BENARD CRESCY

TAXES	TAUX VOTES	TAUX VOTES	TAUX VOTES
	2016	2017	2018
TAXE HABITATION	7.67	7.66	7.65
TAXE FONCIERE BATIE	10.62	10.85	11.08
TAXE FONCIERE NON BATIE	17.62	18.82	20.10

EPREVILLE-EN-ROUMOIS

TAXES	TAUX VOTES	TAUX VOTES	TAUX VOTES
	2016	2017	2018
TAXE HABITATION	8.00	7.96	7.94
TAXE FONCIERE BATIE	15.36	15.23	15.09
TAXE FONCIERE NON BATIE	38.67	38.25	37.99

TAXES	TAUX VOTES	TAUX VOTES	TAUX VOTES
	2016	2017	2018
TAXE HABITATION	6.99	7.03	7.05
TAXE FONCIERE BATIE	14.48	14.42	14.34
TAXE FONCIERE NON BATIE	36.65	38.38	36.28

Le lissage des taux pondérés au bout des 12 ans soit en 2029

- Taxe habitation : 7.54
- Taxe foncier bâti : 13.66
- Taxe foncière non bâtie : 33.18

D20180305- Objet : Vote du budget primitif 2018

1) Vote du budget primitif

- Section de fonctionnement
 - 1) Dépenses : 1 235 934.19
 - 2) Recettes : 1 235 934.19
- Section d'investissement
 - 1) Dépenses : 3 773 165.82
 - 2) Recettes : 3 773 165.82

Le conseil à l'unanimité adopte le budget primitif 2018.

D20180306- Objet : Financement réhabilitation écoles – Choix des organismes bancaires pour un prêt relai

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réhabilitation des écoles d'Epreville-en-Roumois et Flancourt-Catelon pour un coût d'environ 2 780 757 euros HT et le montant des subventions obtenues auprès des différents partenaires. Pour financer ce projet de mettre en place un prêt relai en attente du versement des subventions attribuées à la collectivité par les partenaires financeurs. A cet égard deux organismes bancaires ont proposé de mettre à disposition une somme de 2 500 000 euros sous forme de prêt relai pouvant être contractualisé en deux tranches de 1 250 000 euros avec remboursement par anticipation.

	CAISSE EPARGNE	CREDIT AGRICOLE
montant	2500 000	2 500 000
Nature taux	fixe	fixe
Taux trimestriel	0.20 %	0.19 %
Durée	2 ans	2 ans
Echéance trimestrielle	1 250	1 188
Amortissement du capital	In fine	In fine
Frais de dossier	1 000	1 250
COUT TOTAL DU PRET	11 000	10 750

Après échanges de vues et délibération, le conseil à l'unanimité décide de retenir le crédit agricole pour un montant de 2 500 000 euros au taux fixe de 0.19% sur deux ans avec des frais de dossiers de 1250 euros et un coût total du crédit de 10 750 euros. Ce prêt sera modulable en fonction des besoins réels de la commune avec une possibilité de deux versements de 1 250 000 euros dans les mêmes conditions. Le conseil donne tous pouvoirs au maire pour signer tous les documents afférant à ce dossier.

Les emprunts seront inscrits aux comptes 1641 et 66111 et les frais de dossiers à l'article 6681 du budget primitif 2018.

D20180307- Objet : Financement réhabilitation écoles – Choix des organismes bancaires pour un prêt à long terme

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réhabilitation des écoles d'Epreville-en-Roumois et Flancourt Catelon pour un coût d'environ 2 780 757 euros HT et que ce projet nécessite la réalisation d'un prêt à long terme sur 25 ans. Des organismes bancaires ont été sollicités deux ont répondu :

PRET RELAI	CAISSE EPARGNE	CREDIT AGRICOLE
montant	650 000	650 000
Nature taux	fixe	fixe
Taux trimestriel	1.75 %	1.74 %
Durée	25 ans	25 ans
Echéance trimestrielle	8 039	8 030
Type de remboursement	échéance constante	échéance constante
frais financiers	153 921	152 983
Commission engagement	500	0
Frais de dossier	0	325
COUT TOTAL DU PRET	804 421	803 308

Après délibération, le conseil à l'unanimité décide de retenir le crédit agricole pour un montant de 650 000 euros au taux fixe de 1.74 % sur une durée de 25 ans avec une échéance trimestrielle de 8 030 euros, des frais financiers de 152 983 euros, des frais de dossiers de 325 euros et un coût total du crédit de 803 308 euros. Le conseil donne tous pouvoirs au maire pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Les emprunts seront inscrits aux comptes 1641 et 66111 et les frais de dossiers à l'article 6681 du budget primitif 2018.

D20171208- Objet : choix des matériels alternatifs subventionnés par l'Agence de l'eau

Monsieur le maire rappelle que la commune de Flancourt-Crescy-En-Roumois, s'est engagée dans une démarche de réduction/suppression des produits phytosanitaires afin de répondre à des enjeux sanitaires et environnementaux : protéger la santé des agents et des usagers, préserver la qualité de l'eau et agir sur le cadre de vie des habitants.

L'Agence de l'Eau Seine Normandie, dans son 10^{ème} programme de financement, propose des subventions pour l'acquisition de matériel alternatif. Pour ce matériel la commune peut espérer obtenir une subvention de 50 % pour un montant total de 30 000 € ht.

Un premier choix lors de la dernière réunion du 15 mars 2018 s'est porté sur l'acquisition d'un désherbeur thermique 'entreprise KABELIS le chariot et lance « ripagreen » et option tuyau 13ml ht 2593.20 € et 3111.84 € ttc.

D'autres matériels sont à choisir, la commission des espaces verts, environnements a procédé en amont à l'étude des devis reçus et a retenu trois devis dans des catégories d'outillages différents :

BALAYEUR A CONDUCTEUR MARCHAND

MODELE	FOURNISSEUR	PRIX H.T
YVMO modèle YV 600	DUCASTEL à TOURVILLE-LA-RIVIERE	3.800.00
YVMO modèle YV 600	LERAILLER à BOURGTHEROULDE	3.690.00
KOPP kompakt light PRO	LERAILLER à BOURGTHEROULDE	8.594.00

TONDO BROYEUR

MODELE	FOURNISSEUR	PRIX H.T
Del Morino Funny 93 cm	LERAILLER à BOURGTHEROULDE	1.130.00
Del Morino Funny Top	LERAILLER à BOURGTHEROULDE	1.460.00
Tondo broyeur 100 cm	DUCASTEL à TOURVILLE-LA RIVIERE	1.600.00
EDF 95	MOTOCULTURE DIRECT.FR	742.33
Deleks ape 110	DELEKS.COM	824.17

DÉBROUSAILLEUSE À TÊTE RÉCIPROQUE

MODELE	FOURNISSEUR	PRIX H.T
Pellenc Excelion + Têtes + Batterie 1100	DUCASTEL à TOURVILLE-LA RIVIERE	2.743.58
Bahco +batterie électrique	LERAILLER à BOURGTHEROULDE	1.924.00
VS344WCA + twin-cutter	MOREL à ST ETIENNE DU ROUVRAY	550

SOUFFLEUR

MODELE	FOURNISSEUR	PRIX H.T
Pellenc airion + batterie 1100 électrique	DUCASTEL à TOURVILLE-LA RIVIERE	2.140.00
Bahco +batterie électrique	LERAILLER à BOURGTHEROULDE	1.660.00
HUSQVARNA 536LIBX +batterie - électrique	JARDINS LOISIRS à BOURGTHEROULDE	1.605.24

HAILLE HAIE

MODELE	FOURNISSEUR	PRIX H.T
Pellenc hélion 2+lamier 63 + batterie 400 - électrique	DUCASTEL à TOURVILLE-LA-RIVIERE	770+690
Bahco pro lamier 63+batterie électrique	LERAILLER à BOURGTHEROULDE	540+510
Husqvarna 536 LIHD60x lamier + batterie	JARDINS LOISIRS à BOURGHEROULDE	355.29+ 1124.37

ELAGUEUSE

MODELE	FOURNISSEUR	PRIX H.T
Pellenc Sélion C21HD+ + batterie - électrique	DUCASTEL à TOURVILLE-LA-RIVIERE	790+690
Bahco bcl131+batterie Electrique	LERAILLER à BOURGTHEROULDE	580+510
HITACHI CS36DL+batterie électrique	ROUMOIS COLOR	224.25+810

TONDEUSE

MODELE	FOURNISSEUR	PRIX H.T
EASTMAN HOVER HM19 H4 (coussin d'air)	macdis.fr	950
husqvarna GX 560 (coussin d'air - 50cm)	husqvarna.com	749.167
Pellenc Rasion easy + Batterie 1200	DUCASTEL à TOURVILLE-LA-RIVIERE	3290
Pellenc Rasion easy + Batterie 1200	LERAILLER à BOURGTHEROULDE	3155

CHOIX DU CONSEIL

MODELE	FOURNISSEUR	PRIX H.T
BALAYEUR CONDUCTEUR MARCHAND YVMO modèle YV 600	A LERAILLER à BOURGTHEROULDE	3.690.00
TONDO BROYEUR Del Morino Funny Top	LERAILLER à BOURGTHEROULDE	1.460.00
DÉBROUSAILLEUSE À TÊTE RÉCIPROQUE Bahco + batterie électrique	LERAILLER à BOURGTHEROULDE	1.924.00
SOUFFLEUR Bahco + batterie électrique	LERAILLER à BOURGTHEROULDE	1.660.00
TAILLE HAIE Bahco pro lamier 63 + batterie électrique	LERAILLER à BOURGTHEROULDE	1.050.00
ELAGUEUSE Bahco bcl131 + batterie Electrique	LERAILLER à BOURGTHEROULDE	1.090.00
TONDEUSE Pellenc Rasion easy + Batterie 1200	LERAILLER à BOURGTHEROULDE	3.155.00
Pic Rond	LERAILLER à BOURGTHEROULDE	32.00
Pic Pavé	LERAILLER à BOURGTHEROULDE	29.00

Après délibération, le conseil à l'unanimité S'engage à :

- acquérir le matériel sur la liste énumérée ci-dessus.
- former les agents à leur utilisation.
- Autorise le Maire à demander une subvention de 50 % à l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour ces acquisitions,
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces administratives et financières nécessaires au dossier de subvention

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

- Hameau le vivier sur le hameau de Bosc-Bénard-Crescy
le sens interdit n'est pas respecté.
Un courrier sera adressé aux différents riverains, une information sera délivrée à l'association de co-propriété et la brigade de gendarmerie sera saisie.

- Philippe PERIER : rappel le repas des anciens le 8 avril 2018, les inscriptions sont ouvertes jusqu'au jeudi 22 mars 2018
Les conseillers volontaires pour le service doivent se faire recenser auprès de lui

- Financement des écoles : la communauté de Communes ROUMOIS SEINE ne participe pas au financement des écoles.
Le Maire indique qu'un démenti sera exprimé par voie de presse.

Fin de la séance le 23h50